



LA LETTRE

L'UNSA Défense, faites la différence !

UNSA Défense
78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS
01 42 22 37 02



Numéro 52
JUN 2024

federation@unsa-defense.org portail-unsa.intradef.gouv.fr www.unsa-defense.org [@UnsaDefense](https://twitter.com/UnsaDefense) [UNSADefense](https://www.facebook.com/UNSADefense) [Unsa defense diffusion](https://www.youtube.com/channel/UC...)

EDITO

CHERES ADHERENTES, CHERS ADHERENTS, CHER(E)S COLLEGUES

C'est vrai quand on y pense un peu que le code du travail comme le statut de la fonction publique, sont mal fichus. Aucun des deux ne prévoit en effet, les matins où vous sentez que votre présence au travail risque de faire s'ajuster automatiquement le niveau de performance de votre entourage à votre faible état général et globalement faire baisser le niveau de productivité collective. Vous avez essayé d'évoquer le sujet en entretien, motivé vos supérieurs à admettre le principe, quasi mobilisé vos collègues... Rien n'y fait, vous avez toujours droit aux mêmes clichés : congés, RTT, arrêt maladie. Comme si les congés servaient à compenser une baisse de forme passagère. Le coup du poisson rouge suicidaire ou de la rage de dents du chinchilla, ça ne fonctionne qu'une fois... en encore. **Vos arguments : « Oui mais ce sont comme mes enfants... smiley triste » se voient toujours opposer « T'as qu'à prendre un congé des dents d'aidant de la mère, c'est prévu par les textes désormais... smiley rire ».** Bref ça n'a pas fonctionné terrible terrible, il faut bien l'avouer.

Voilà que la solution pourrait venir du pays « 9-9-6 », celui où l'on travaille de 9h du matin à 9h du soir, 6 jours par semaine. Qui l'eut cru ? **Une entreprise chinoise invente l'option du « congé malheur » offrant la possibilité à ses salariés de poser jusqu'à 10 jours par an sans avoir à se justifier** avec comme seul principe : « **Si vous n'êtes pas heureux, ne venez pas travailler** », ces 10 jours venant se rajouter aux congés ordinaires et ne pouvant pas être refusés par le chef.

Ne répétez pas cette initiative en France, pays qui n'arrive même pas, ni à comprendre ni à voter le congé menstruel pour les salariées aux règles douloureuses et invalidantes. Quant à l'application dans la sphère publique du congé malheur, vu le mépris du politique pour ses propres agents et le décrochage salarial entretenu, le risque est trop grand de vider les services d'un coup.

Il suffirait pourtant d'une loi toute simple et efficace que, bizarrement, aucun politique n'a le courage de proposer : « **Ne plus travailler le lendemain des jours de repos** ». A méditer, je ramasse les copies dans un mois...

Laurent TINTIGNAC - Secrétaire général de l'UNSA-Défense



L TFP – Saison 2

Une loi « pas nécessaire » pour l'UNSA

L'UNSA n'est pas dupe d'une stratégie politique bien calculée dans une optique électorale 2027 à peine déguisée. **Un ministre qui débute les discussions avec les organisations syndicales sur un nouveau projet de « Loi de Transformation de la Fonction Publique » en commençant par se répandre dans la presse quant aux possibilités de licenciement des agents publics, laissant par-là même entendre qu'une telle sanction n'existerait pas dans la sphère publique, ce qui est évidemment faux.** Les élus dans les différentes Commissions Administratives Paritaires peuvent vous le raconter.

Un même ministre qui ensuite fait machine arrière sur le sujet laissant s'instiller dans l'opinion que les agents publics ne seraient pas des salariés comme les autres et bénéficieraient ainsi d'une présomption d'emploi indéboulonnable.

Cette entame est pernicieuse, quasi nauséabonde, dès lors qu'elle est fautive et renvoie une fois de plus l'opprobre sur des agents publics dont il faut rappeler ici que 46% d'entre eux sont des agents de catégorie C, donc parmi les plus petites rémunérations de notre pays, publiques et privées confondues. Par ailleurs, l'égalité d'accès à la Fonction Publique, garantie par la République, permet à chaque citoyen de se présenter aux concours de la Fonction Publique à égalité de chance, avec ou sans diplôme. Ils viendront ensuite nous vendre des concertations sur l'attractivité et la fidélisation et se lamenteront de la diminution drastique des candidats aux concours externes (-65% en 20 ans).

Si l'objet de cette stratégie ne trompe personne, il faudra alors expliquer aux citoyens de ce pays qui croient encore à ces propos, qu'ils n'ont aucune légitimité à manifester ou s'opposer à la fermeture de services publics sitôt que cela les concerne. **Une classe qui ferme, un commissariat qui disparaît, un tribunal d'instance transféré, un service public externalisé qui dégrade le service rendu, une fermeture de maternité, la disparition d'un régiment des armées** qui fait exploser le tissu économique et social local.

Un nouveau projet de loi reprenant les vieilles recettes éculées entendues depuis des décennies en matière de mérite et d'insuffisance professionnelle. L'UNSA dit « chiche »... dès lors que ces notions pourront être clairement définies. **C'est quoi l'insuffisance professionnelle ? Résulte-t-elle d'un comportement volontaire et fautif ou tient-elle à la dégradation des conditions d'exercice des métiers ?**

Mais l'argumentation, pour l'UNSA, est biaisée concernant les pseudo-privileges dont bénéficieraient les agents publics. **Dans l'imaginaire collectif, elle renvoie à une sorte de totem d'immunité permettant toutes les fautes et les incompétences. Mais c'est faux.** La garantie de l'emploi des titulaires repose sur la séparation du grade et de l'emploi. Certes les fonctionnaires sont protégés par le statut, contre l'arbitraire de leur hiérarchie par exemple, mais pas en cas d'insuffisance professionnelle ou de faute grave. Et la différence avec le secteur privé, c'est que le maintien dans l'emploi n'est pas soumis aux aléas du marché. Ce n'est pas rien mais cette protection est assortie d'obligations qui, parce que les agents ne sont pas titulaires de leur emploi, permettent par exemple d'imposer plus facilement un changement de poste. **Le statut assure une stabilité qui participe de la continuité de l'État, contribue à l'égalité d'accès aux services publics sur l'ensemble du territoire. Dès lors, les remises en cause devraient explicitement aborder ces enjeux au lieu de faire comme si le statut n'était qu'un carcan juridique obsolète.**



Pour toutes ces raisons, l'UNSA participe à toutes les réunions dites de dialogue social avec cette boussole d'échanges fructueux pour la fonction publique et ses agents, dès lors que le dialogue est sincère, respectueux et permet d'envisager des avancées concrètes. L'UNSA porte la parole des agents publics, quels qu'ils soient, quels que soient leurs fonctions, leurs statuts, leurs niveaux, leurs affectations, leurs métiers... Ces agents ne veulent pas d'une nouvelle loi. Non !!! Ils veulent de meilleures rémunérations, abimées depuis des années par une inflation insupportable. Ils veulent une refonte globale des grilles indiciaires. Ils veulent de meilleures conditions de travail.

Alors l'UNSA porte la mise en place d'une négociation obligatoire annuelle sur les rémunérations, le maintien des catégories A-B-C et le refus d'enfermement des agents dans des filières dont ils seraient captifs sans possibilités d'évolution professionnelle. Parce que c'est dans son ADN, l'UNSA défend le statut de la Fonction Publique et rejette une nouvelle loi INUTILE.

PSC

Protection Sociale Complémentaire

Le dossier relatif à l'accord ministériel en « Santé – Maternité – Accidents » est entré dans sa phase de mise en œuvre depuis que l'on connaît le candidat retenu après l'appel d'offre MinArm : le groupe DEFENSEO intégrant « Harmonie – Klésia – AGPM – MCDéf ». **C'est en effet à compter du 1^{er} janvier 2025 que cet accord obligatoire (hors dérogation) couvrira chaque agent civil selon les modalités expliquées dans les 2 communiqués diffusés par l'UNSA Défense (consultables sur le site internet UNSA : www.unsa-defense.org) et celles restant encore à éclaircir.**



La donnée attendue par tous reste bien sûr la « cotisation d'équilibre ». C'est sur la base de celle-ci que sera définie la participation employeur à hauteur de 50% de cette cotisation, ainsi que celle des ayants droit dont celle des enfants de moins de 21 ans qui sera égale à la moitié de la cotisation d'équilibre, l'accord prévoyant la gratuité à compter du 3^{ème} enfant.

Pour cela, une commission spécifique 'PSC' a été créée, la **Commission Paritaire de Pilotage et de Suivi (CPPS) de l'accord** qui se réunira autant que de besoin. Une 1^{ère} CPPS est convoquée ce 30 mai 2024 et l'UNSA sera représentée au sein de cette instance par 1 titulaire et 1 suppléant (Laurent Tintignac et Nathalie Martin). Avec tout l'engagement et la grande responsabilité conférés par cette représentation, vous pouvez compter sur vos représentants pour interroger tous les sujets dans l'intérêt du bien commun, définir les modalités d'adhésion comme celles des dérogations, d'examiner la portabilité, la situation des agents entrants ou sortant aux bornes de la date d'application... ainsi que les étapes nécessaires garantissant une mise en application dès le 1er janvier 2025.



L'autre versant de ce dossier PSC reste celui de la « **Prévoyance** », dispositif qui permet de prendre en charge des pathologies longues impactant fortement le niveau de vie des agents alors qu'ils sont dans une situation de vulnérabilité particulière. La prévoyance permet de couvrir les frais relatifs à l'**Incapacité / Invalidité / Décès**.

Votre syndicat UNSA Défense sera au rendez-vous de ces échéances !

A

djoints administratifs

Les invisibles de la reconnaissance



La mesure de revalorisation de l'Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise (IFSE) de la filière administrative était inscrite au chapitre des mesures catégorielles 2024. La DRHMD vient de communiquer la note de gestion et le calendrier de mise en œuvre de cette mesure à travers un dispositif de 'resoclage' et une mesure de convergence ([voir flash info UNSA Défense](#)). La tendance au décrochage du MinArm observée ces dernières années vis-à-vis des autres départements ministériels tend à se résorber à travers les montants 2024 attribués aux agents des catégories A et B.

Si la DRHMD rappelle la cohérence du dispositif, que dire du sort réservé aux adjoints administratifs ? Ils ne sont pas oubliés... non !!! Ils sont invisibilisés, humiliés, hors champ de ce que d'aucuns appellent de leurs vœux, la communauté civile. Seuls les agents relevant des filières RH, Achats, Finances sont concernés dans une limite de 300€ maximum. Cette mesure minimaliste emporte un effectif de 4.569 agents sur plus de 10.000 que compte le corps des adjoints administratifs. Pour ceux des autres filières, sont-ils des agents de seconde catégorie ou des sous agents pour ne même pas bénéficier de la moindre mesure de revalorisation dans une loi de programmation militaire à plus 413 milliards d'euros ?

Pour l'UNSA, cette répartition n'est pas acceptable, elle relève même d'une forme de discrimination envers la population la moins rémunérée, la moins considérée (la preuve) et pourtant indispensable à bien des égards. En cette année 2024 où les finances du MinArm autorisent quelques largesses, comment peut-on en arriver à oublier les 6.000 agents connaissant les situations salariales les plus fragiles, les fins de mois les plus difficiles ? Quant aux 300€ généreusement accordés aux adjoints administratifs des 3 filières considérées, l'UNSA rappelle que 300€ bruts annuels représentent l'équivalent de 25€ bruts par mois... moins de 1€ par jour. Pour les autres... ZERO !!! L'UNSA condamne fermement cette injustice mettant à bas la cohésion de la population administrative.

- ▶ **Attachés d'Administration de l'Etat (AAE)** : 2014 agents dont 941 bénéficiant du resoclage modulé jusqu'à 2300€ et 1073 de la mesure de convergence forfaitaire (1900€)
- ▶ **Secrétaires Administratifs (SA)** : 5043 agents dont 1441 bénéficiant du resoclage modulé jusqu'à 900€ et 3602 de la mesure convergence (700€)
- ▶ **Adjoints Administratifs (AA)** des fonctions Achats/Finances/RH : Plus de 10000 agents dont 4569 agents bénéficiant uniquement de la mesure convergence (300€)

Votre actu du mois

Assemblée générale 2024



L'équipe de Rennes



L'équipe de Toulon



L'équipe de Metz



L'équipe de Bordeaux



L'équipe d'Ile de France



L'équipe de Lyon

90 délégué-es réunis en Assemblée générale 2024 à Guidel en Bretagne. Un moment immense de partage, de confiance et de convivialité, ces 3 piliers sans lesquels l'engagement syndical UNSA n'aurait pas la même saveur.

Le secrétariat général après quelques mois de fonctionnement, remercie chacune et chacun de sa contribution aux débats, aux explications techniques, au travail et au fonctionnement autonomes des régions.

C'est par un vote unanime que ces délégués ont donné quitus au secrétariat général pour la gestion et l'animation de la fédération. Autant dire que ce vote nous honore mais aussi nous oblige.

Nous ne lâchons rien de la défense, de l'information et de la représentation des agents civils de ce ministère « pas comme les autres ». C'est avec ce goût des autres intact et le bleu au cœur que nous repartons de cette AG 2024.

Merci merci à toutes et à tous.



Cette AG a accueilli Luc Farré, le secrétaire général de l'UNSA Fonction Publique. A l'heure des premiers échanges sur le projet de nouvelle « Loi de Transformation de la Fonction Publique », chacun a pu prendre connaissance des positions de l'organisation UNSA, portant en priorité la revalorisation du point d'indice et la refonte de l'ensemble des grilles indiciaires. Merci Luc.



Immense merci aux organisateurs, Caroline, Claude et Stéphanie.

Solidarité pénitentiaire et gendarmerie

L'attaque du fourgon de l'administration pénitentiaire pendant le transfert d'un détenu le 14 mai dernier a fait 2 morts et 3 blessés graves parmi nos collègues du ministère de la justice.

L'Assemblée Générale UNSA a tenu à rendre hommage à ces victimes, agents publics exerçant leur mission, à leurs familles et à assurer de toute la solidarité « Défense » tous les collègues de la justice. Hommage également aux gendarmes décédés en opération en Nouvelle Calédonie.



CCASA

Le Conseil Central de l'Action Sociale des Armées (CCASA) est une instance majeure pour l'ensemble des ressortissants du MinArm. Le CCASA reste à ce jour, la seule instance ministérielle représentant l'ensemble de la population civile comme militaire.

La mise en place du « Plan famille 2 » fait l'objet de nombreux échanges et nos représentants UNSA n'ont cessé de rappeler que les personnels civils sont les éléments « support » de la stabilité des postes. C'est également au sein de ce Conseil Central, comme au sein du CSA/DRHMD, que sont abordées les difficultés liées à la reconnaissance et à la fidélisation des agents de la filière sociale.

La question de la restauration collective des agents reste un sujet prégnant, tant les tarifications peuvent varier d'un site à l'autre, d'un employeur à l'autre, parfois du simple au triple... quand certains agents ne disposent, eux, d'aucun service de restauration sans bénéficier pour autant de tickets restaurant.

L'Action Sociale des Armées informe le 5 mai dernier, de la suspension des prêts « Habitat » faute d'une ressource budgétaire suffisante, d'ici à fin mai 2024. Une situation dénoncée par l'UNSA quand on sait l'utilité de ces prêts dans le budget des familles.

La fédération UNSA Défense remercie Sophie Le Perf, Hugues Matrat et leurs suppléants pour faire vivre cette instance parfois méconnue de beaucoup.

